ABC DECO
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 42 Chemin du Moulin Carron, Le Norly, Bâtiment C1 - 69130 ECULLY
En cours d'immatriculation au RCS de LYON

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Philippe GONZALVEZ
- La société CEGETEX, représentée par son Gérant, Monsieur Grégory VERNAY

Seuls associés de la Société ABC DECO, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé au 42 Chemin du Moulin Carron, Le Norly, Bâtiment C1 - 69130 ECULLY, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON,

A L'ISSUE DE LA SIGNATURE DES STATUTS, ONT ADOPTE A L'UNANIMITE LES DECISIONS CI-DESSOUS, CONSTATEES PAR UN ACTE REVETU DE LA SIGNATURE DE TOUS LES ASSOCIES, SAVOIR :

Décisions constatées :

- Nomination du Président,
- Nomination du Directeur général,
- Pouvoirs à donner

PREMIERE DECISION

Les associés, à l'unanimité, décident de nommer en qualité de Président de la Société à compter de sa constitution et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Philippe GONZALVEZ**
 né à CHOISY LE ROI (94) le 20 octobre 1966
 de nationalité française
 demeurant 2 allée du Puits – 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Le Président aura les pouvoirs prévus par la loi et les statuts.

Il devra consacrer aux affaires sociales tout le temps et les soins nécessaires pour en assurer la marche normale et régulière.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement et ses frais de transport et de représentation seront remboursés sur justificatifs.

Monsieur Philippe GONZALVEZ déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, remplir les conditions légales et réglementaires et n'être frappé d'aucune incapacité ou incompatibilité de les exercer.

DEUXIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité, décident de nommer comme Directeur Général de la Société à compter de sa constitution et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Grégory VERNAY**
 né à SAINT-ETIENNE (42) le 16 mai 1974
 de nationalité française
 demeurant 2 rue Sainte-Hélène – 69002 LYON

Le Directeur Général aura les pouvoirs prévus par la loi et les statuts.

Il devra consacrer aux affaires sociales tout le temps et les soins nécessaires pour en assurer la marche normale et régulière.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement et ses frais de transport et de représentation seront remboursés sur justificatifs.

Monsieur Grégory VERNAY déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, remplir les conditions légales et réglementaires et n'être frappé d'aucune incapacité ou incompatibilité de les exercer.

DERNIERE DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de publicité relatives à la nomination.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les soussignés sont convenus de régulariser le présent procès-verbal sous forme dématérialisée, conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code Civil, par le biais de la solution Yousign, qui certifie la signature. Cette signature a la même valeur qu'une signature manuscrite.

SUIT LA SIGNATURE

SIGNATAIRES	SIGNATURES
Monsieur Philippe GONZALVEZ *Bon pour acceptation des fonctions de Président* Signé le 07-03-2023	
CEGETEX Représentée par son Gérant Monsieur Grégory VERNAY Signé le 07-03-2023	
Monsieur Grégory VERNAY *Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général* Signé le 07-03-2023	